



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 87729

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'insuffisance de l'aide apportée par l'État aux associations actives dans le domaine de l'aide et de l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et de leur entourage, ainsi que dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme. En effet, le constat est sans appel : un Français sur dix est malade de l'alcool. Cinq millions de personnes ont des ennuis médicaux, psychologiques ou sociaux liés à une consommation abusive. Il est responsable de 10 % des décès : chaque jour, cinq personnes meurent d'un accident impliquant l'alcool, qui est la première cause de mortalité chez les jeunes. Face à l'urgence de cette situation, le milieu associatif qui oeuvre dans la lutte contre l'alcoolisme souhaite que la formation et la reconnaissance du travail des bénévoles soient revalorisées. Par conséquent, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre à ce sujet afin de faciliter le travail de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87729

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2343